



Assemblée générale

Distr. générale
14 avril 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007*

Titre XI Dépenses d'équipement

Chapitre 32 Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien

Table des matières

	<i>Page</i>
A. Vue d'ensemble	2
B. Transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	6
1. Siège	6
2. Office des Nations Unies à Genève	7
3. Office des Nations Unies à Vienne	8
4. Office des Nations Unies à Nairobi	9
5. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	9
6. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	10
7. Commission économique pour l'Afrique	11
C. Réseau d'entreprise de l'Organisation des Nations Unies	11

* Un résumé du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément n° 6 aux Documents officiels de l'Assemblée générale, soixantième session (A/60/6/Add.1)*.



A. Vue d'ensemble

- 32.1 Le présent chapitre indique les ressources nécessaires pour couvrir le coût des projets envisagés au titre des dépenses d'équipement, à savoir les travaux de transformation et d'amélioration des locaux et les gros travaux d'entretien à exécuter dans les principaux immeubles appartenant à l'ONU dans le monde entier, y compris les travaux de modernisation des bâtiments existants et des installations techniques. Les ressources au titre des dépenses d'équipement sont centralisées dans le présent chapitre afin d'assurer une approche coordonnée et systématique de la gestion des installations, des gros travaux d'entretien et des travaux de construction. Les ressources nécessaires au financement des dépenses de personnel et des frais d'administration et de gestion des activités prévues sont inscrites aux chapitres correspondants des projets de budget-programme du Siège et des commissions régionales pour l'exercice biennal 2006-2007.
- 32.2 Les projets qui sont prévus dans ce chapitre concernent le sous-programme 4 (Services d'appui) du programme 24 (Services de gestion et services centraux d'appui) du plan-programme biennal pour la période 2006-2007¹. Le sous-programme vise à assurer une planification, une gestion, un entretien et un fonctionnement efficaces de toutes les installations de l'Organisation, à doter les installations de conférence de services spécialisés de communications électroniques et à fournir en commun l'appui nécessaire aux autres tâches dont doit s'acquitter l'Organisation. Les réalisations escomptées et les indicateurs de résultat liés expressément à la gestion des projets de construction sont inclus dans le cadre logique du Bureau des services centraux d'appui et des services administratifs de Genève, de Vienne et de Nairobi, ainsi que des commissions régionales, selon qu'il convient.
- 32.3 Au Siège, les projets proposés au titre du présent chapitre relèvent respectivement du Bureau des services centraux d'appui et du Département de l'information. Les services administratifs de Genève, de Vienne et de Nairobi et des commissions régionales sont chargés, dans leurs domaines de compétence respectifs, de l'exécution des projets relevant du présent chapitre et de l'administration des ressources correspondantes. Les projets liés à la sûreté et à la sécurité des locaux des Nations Unies dans tous les grands lieux d'affectation qui sont prévus dans le présent chapitre seront exécutés en étroite coordination par le Département de la sûreté et de la sécurité.
- 32.4 Dans l'esprit de la résolution 55/220 de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 1997, le Bureau des services centraux d'appui exercera des fonctions de coordination en définissant une politique de gestion intégrée et coordonnée et des principes directeurs pour les lieux d'affectation hors Siège.
- 32.5 L'ampleur des gros travaux d'entretien varie selon l'âge des bâtiments, le type de construction, le climat et la qualité des programmes d'entretien courant. Certains des immeubles du Siège de l'ONU ont plus de 50 ans et doivent être entretenus plus activement si l'on veut éviter qu'ils deviennent vétustes sur les plans structurel, fonctionnel et technique. De plus, l'introduction des nouvelles technologies utilisées dans les communications, la bureautique et l'information oblige à réaménager les bâtiments de façon qu'ils puissent accueillir le matériel spécialisé nécessaire. Ainsi, les dispositifs permettant d'économiser l'énergie ne peuvent être installés dans les bâtiments existants qu'au prix de modifications considérables sur les plans architectural et technique. De même, les nouvelles réglementations en vigueur en matière de sécurité et d'environnement imposent de rénover certains bâtiments pour les rendre conformes aux normes actuelles dans des domaines comme la sécurité incendie, l'accès des personnes handicapées, la qualité de l'air, l'élimination de l'amiante et la manutention des matières dangereuses et toxiques.

¹ *Documents officiels d'Assemblée générale, cinquante-sixième session, Supplément n° 6 (A/59/6/Rev.1).*

- 32.6 Or, depuis la création de l'Organisation, la gestion et l'entretien des locaux dont celle-ci est propriétaire ont pâti de l'insuffisance des ressources allouées aux travaux d'entretien préventif et de réparation. Si ces travaux sont plusieurs fois reportés, des pannes surviennent et, inévitablement, une part considérable d'allocations budgétaires déjà réduites doit être transférée du poste des travaux d'entretien courant à celui des réparations d'urgence. De plus, comme les projets de transformation et d'amélioration sont bien souvent longs à réaliser ou ne peuvent être exécutés qu'à la bonne saison, il arrive fréquemment qu'ils ne puissent pas être menés à terme au cours de l'exercice pour lequel des crédits ont été ouverts, ce qui ne fait que les reporter aux exercices ultérieurs.
- 32.7 Pour améliorer l'état des immeubles du Siège, l'Assemblée générale, à la section II de sa résolution 57/292, a approuvé un plan-cadre d'équipement et autorisé le Secrétaire général à exécuter les phases de la conception du projet. En attendant l'exécution du plan-cadre d'équipement et les décisions que l'Assemblée prendra au sujet du financement du projet, on a inscrit à ce chapitre les crédits nécessaires pour poursuivre en 2006-2007 les projets habituels au titre de la transformation et de l'amélioration des locaux ainsi que des gros travaux d'entretien. Toutefois, à cause des retards enregistrés dans l'exécution du plan-cadre d'équipement, il n'est plus possible de reporter davantage le projet de mise en conformité à la réglementation incendie, reporté jusqu'à l'exécution du plan-cadre d'équipement et qui avait pour objet de respecter les normes minimales de sécurité incendie par l'installation de détecteurs de fumée et de dispositifs d'arrêt des ventilateurs dans l'ensemble des locaux du Siège. Des crédits sont donc demandés pour exécuter ces projets au cours de l'exercice biennal 2006-2007 afin de garantir la sécurité du personnel, des représentants et des visiteurs au Siège de l'ONU, conformément aux codes en vigueur.
- 32.8 Le montant total de 68 992 400 dollars inscrit au présent chapitre représente une diminution de 35 574 200 dollars, soit 34 %, par rapport aux crédits révisés pour l'exercice biennal 2004-2005. Cette diminution tient au non-renouvellement d'un crédit ponctuel de 49 833 300 dollars approuvé par l'Assemblée générale dans ses résolutions 58/295 et 59/276 pour renforcer la sécurité et la sûreté des locaux de l'ONU. Cette réduction est en partie compensée par une augmentation de 8 017 500 dollars demandée au titre de la deuxième phase de l'exécution de travaux de construction liés à la sécurité à l'Office des Nations Unies à Genève, approuvée à la section XI de la résolution 59/276, et par une augmentation supplémentaire nette de 6 241 600 dollars au titre d'autres projets, concernant essentiellement la mise à niveau de l'infrastructure technologique du réseau de l'Organisation.
- 32.9 Plusieurs projets prévus pour l'exercice biennal 2006-2007 au titre du présent chapitre avaient été approuvés antérieurement par l'Assemblée générale mais, soit avaient dû être reportés en raison de l'insuffisance des ressources ou de la nécessité d'exécuter d'autres projets, plus urgents et imprévus, soit constituent la poursuite de projets pluriannuels adoptés précédemment. Les projets envisagés au titre de la transformation et de l'amélioration des locaux et au titre des gros travaux d'entretien sont présentés au tableau 32.3, une distinction étant établie entre projets reportés d'exercices antérieurs, projets échelonnés sur plusieurs années, projets récurrents et nouveaux projets. Les propositions budgétaires pour l'exercice biennal 2006-2007 recouvrent donc a) la continuation d'un programme de rattrapage qui devrait s'étaler sur les exercices à venir et b) les projets considérés comme absolument indispensables pour assurer un fonctionnement fiable et efficace des installations et des infrastructures connexes aux fins de l'appui aux programmes de fond.
- 32.10 Conformément aux résolutions 57/304 et 58/270 de l'Assemblée générale et aux objectifs énoncés par le Secrétaire général dans ses rapports A/57/387 et Corr.1 et A/57/620, relatifs respectivement au renforcement de l'ONU et à la stratégie en matière de technologie de l'information et de la

communication, on a, en examinant l'allocation des ressources aux activités proposées dans le présent chapitre, accordé la priorité aux mesures propres à faciliter la mise en œuvre de la stratégie en matière de technologie de l'information et de la communication et à la poursuite de ses objectifs en tant que facteur fondamental des réformes en cours du Secrétaire général. Ces activités font partie intégrante des travaux à mener dans le cadre de l'application de la stratégie de l'Organisation en matière de technologie de l'information et de la communication. Une attention particulière a été accordée à la mise à niveau de l'infrastructure du réseaux d'entreprise de l'Organisation dans les bureaux régionaux et dans les commissions régionales, de façon à les aligner sur l'infrastructure déjà en place au Siège, ainsi que pour normaliser le système et prendre en compte les applications actuelles et futures exigeant une connectabilité en temps réel dans l'ensemble de l'Organisation. Un montant de 7 724 900 dollars est demandé à cet effet, pouvant faire l'objet d'un financement central grâce à un compte spécialement désigné. Le Bureau des services centraux d'appui supervisera et coordonnera l'exécution du projet afin de faciliter à l'échelle du système l'acquisition de matériel et de services et d'assurer l'harmonisation et l'application uniforme des normes d'exécution dans tous les grands lieux d'affectation. Le paragraphe 32.34 ci-après contient des précisions au sujet de ce projet. Un montant total de 21 650 800 dollars est prévu dans le présent chapitre pour mettre à niveau et améliorer les infrastructures technologiques et de communication dans tous les lieux d'affectation, contre un montant de 14 359 dollars alloué à la technologie pour l'exercice biennal 2004-2005.

32.11 Le tableau 32.1 indique la répartition estimative en pourcentage des ressources inscrites au présent chapitre.

Tableau 32.1

Répartition des ressources par composante, en pourcentage

<i>Composante</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>
A. Transformation et amélioration des locaux	62,0	–
B. Gros travaux d'entretien	26,8	–
C. Réseau d'entreprise de l'Organisation des Nations Unies	11,2	–
Total	100,0	–

Tableau 32.2

Ressources nécessaires, par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget ordinaire

<i>Composante</i>	<i>2002-2003 Dépenses effectives</i>	<i>2004-2005 Crédits ouverts</i>	<i>Augmentation</i>		<i>Total avant actualisation des coûts</i>	<i>Actua- lisation des coûts</i>	<i>2006-2007 Montant estimatif</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
A. Transformation et amélioration des locaux							
1. Siège	40 577,8	33 799,0	(14 858,2)	(44,0)	18 940,8	958,9	19 899,7
2. Genève	24 298,4	32 888,2	(18 791,3)	(57,1)	14 096,9	311,9	14 408,8
3. Vienne	1 486,4	1 828,4	–	–	1 828,4	62,7	1 891,1
4. Nairobi	1 141,7	7 919,4	(5 614,8)	(70,9)	2 304,6	274,7	2 579,3
5. CESAP	1 005,4	2 675,0	(800,8)	(29,9)	1 874,2	73,8	1 948,0

Chapitre 32 Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien

Composante	2002-2003 Dépenses effectives	2004-2005 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant actualisation des coûts	Actua- lisation des coûts	2006-2007 Montant estimatif
			Montant	Pour- centage			
6. CEPALC	1 780,7	2 670,1	(1 034,5)	(38,7)	1 635,6	99,6	1 735,2
7. CEA	2 246,6	4 883,2	(2 786,0)	(57,1)	2 097,2	147,4	2 244,6
Total partiel	72 537,0	86 663,3	(43 885,6)	(50,6)	42 777,7	1 929,0	44 706,7
B. Gros travaux d'entretien							
1. Siège	8 059,3	9 084,9	(833,6)	(9,2)	8 251,3	417,8	8 669,1
2. Genève	2 771,8	4 394,3	703,8	16,0	5 098,1	112,8	5 210,9
3. Vienne	598,4	776,7	–	–	776,7	26,7	803,4
4. Nairobi	1 398,8	1 443,3	–	–	1 443,3	169,7	1 613,0
5. CESAP	2 018,2	1 320,7	(10,7)	(0,8)	1 310,0	47,1	1 357,1
6. CEPALC	404,2	333,4	182,0	54,6	515,4	31,4	546,8
7. CEA	905,5	550,0	545,0	99,1	1 095,0	76,9	1 171,9
Total partiel	16 156,2	17 903,3	586,5	3,3	18 489,8	882,4	19 372,2
C. Réseau d'entreprise de l'ONU	–	–	7 724,9	–	7 724,9	391,0	8 115,9
Total	88 693,1	104 566,6	(35 574,2)	(34,0)	68 992,4	3 202,4	72 194,8

Tableau 32.3

État des projets prévus pour l'exercice biennal 2006-2007, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Office des Nations Unies à Genève		Office des Nations Unies à Vienne		Office des Nations Unies à Nairobi		CESAP	CEPALC	Ensemble de CEA l'Organisation
	Siège								
A. Transformation et amélioration des locaux									
Projets reportés d'exercices antérieurs	–	–	–	300,0	–	–	–	25,0	–
Projets échelonnés sur plusieurs années	8 520,5	10 662,4	1 828,4	250,0	592,6	1 145,5	250,0	–	–
Projets récurrents	1 450,0	417,7	–	–	197,0	52,5	50,0	–	–
Nouveaux projets pour 2006-2007	8 970,3	3 016,8	–	1 754,6	1 084,6	437,6	1 772,2	–	–
Total A	18 940,8	14 096,9	1 828,4	2 304,6	1 874,2	1 635,6	2 097,2	–	–
B. Gros travaux d'entretien									
Projets reportés d'exercices antérieurs	–	–	–	–	120,0	30,0	–	–	–
Projets échelonnés sur plusieurs années	–	1 657,5	–	–	452,0	48,4	–	–	–
Projets récurrents	7 582,5	1 287,4	776,7	1 443,3	130,0	100,0	335,0	–	–

	Siège	Office des Nations Unies à Genève	Office des Nations Unies à Vienne	Office des Nations Unies à Nairobi	CESAP	CEPALC	Ensemble de CEA l'Organisation	
Nouveaux projets pour 2006-2007	668,8	2 153,2	–	–	608,0	337,0	760,0	–
Total B	8 251,3	5 098,1	776,7	1 443,3	1 310,0	515,4	1 095,0	–
C. Réseau d'entreprise de l'ONU	–	–	–	–	–	–	–	7 724,9
Total C	–	–	–	–	–	–	–	7 724,9
Total A, B, C	27 192,1	19 195,0	2 605,1	3 747,9	3 184,2	2 151,0	3 192,2	7 724,9

32.12 Les montants ci-dessus doivent être considérés dans le contexte de la valeur estimative (terrain non compris) des bâtiments appartenant à l'Organisation des Nations Unies, soit :

- Siège : 722 358 600 dollars (coût de remplacement du complexe, sur la base de l'évaluation au prix du marché);
- Office des Nations Unies à Genève : 742 124 000 dollars (valeur estimative, sur la base d'une évaluation effectuée en 2003);
- Office des Nations Unies à Vienne : 1,3 milliard de dollars (valeur estimative; le Centre international de Vienne appartient au Gouvernement autrichien);
- Office des Nations Unies à Nairobi : 62 316 600 dollars (valeur estimative du complexe de Gigiri);
- Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) : 83 125 000 dollars (valeur estimative du complexe);
- Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) : 34 900 000 dollars (valeur estimative du complexe);
- Commission économique pour l'Afrique (CEA) : 180 930 138 dollars (valeur estimative du complexe).

B. Transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien

1. Siège

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 27 192 100 dollars

32.13 Les ressources prévues pour le Siège comprennent un montant de 18 940 800 dollars pour les travaux de transformation et d'amélioration des locaux et un montant de 8 251 300 dollars pour les gros travaux d'entretien, soit au total 27 192 100 dollars, ce qui représente une diminution nette de 15 691 800 dollars, soit 36,6 %, par rapport au crédit révisé pour l'exercice biennal 2004-2005. Cette diminution tient à la non-reconduction d'un crédit ponctuel d'un montant de 15 944 800 dollars destiné au renforcement de la sécurité et de la sûreté des locaux des Nations Unies approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 58/295, ainsi qu'au transfert d'un crédit de 982 900 dollars du présent chapitre au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil

économique et social et gestion des conférences), afférent à la location du matériel d'impression à la demande nécessaire au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. Ce montant est en partie compensé par des crédits supplémentaires d'un montant net de 1 235 900 dollars au titre d'autres projets. À l'intérieur de l'enveloppe de 27 192 100 dollars, un montant de 13 090 800 dollars est prévu pour les améliorations technologiques et la modernisation de l'infrastructure technologique du Bureau des services centraux d'appui (11 970 300 dollars) et du Département de l'information (1 120 500 dollars), à rapprocher du montant de 11 580 600 dollars alloué au même titre au cours de l'exercice biennal 2004-2005. Le montant demandé reflète l'importance que le Secrétaire général attache à la modernisation technologique du Secrétariat conformément à la stratégie en matière de technologie de l'information et de la communication. Le montant de 11 970 300 dollars prévu au titre du Bureau des services centraux d'appui permettrait la mise à niveau des systèmes opérationnels existant au Siège tels que le réseau local, le réseau de stockage (SAN) et l'infrastructure Internet. Le montant de 1 120 500 dollars serait nécessaire au Département de l'information pour poursuivre la numérisation de ses moyens technologiques.

- 32.14 À partir d'un examen des besoins les plus pressants concernant le maintien du bon état d'entretien des locaux et la garantie d'un cadre de travail sûr pour le personnel et les délégations, la priorité a été accordée à l'exécution de projets de transformation et d'amélioration, ce qui apparaît dans le réaménagement des ressources, qui sont prélevées sur les grands projets d'entretien (833 600 dollars) pour financer en partie le projet de mise en conformité au code incendie visé au paragraphe 32.7 et des investissements supplémentaires dans l'infrastructure.
- 32.15 Le montant prévu pour les travaux de transformation et d'amélioration des locaux (18 940 800 dollars) se décompose comme suit :
- a) Amélioration des installations et des infrastructures : 2 850 000 dollars;
 - b) Amélioration de la sécurité et de la sûreté des locaux : 3 000 000 dollars;
 - c) Amélioration de l'infrastructure, y compris les réseaux locaux, les réseaux de stockage et l'infrastructure Internet : 11 970 300 dollars;
 - d) Numérisation des moyens technologiques du Département de l'information (phase de 2006-2007) : 1 120 500 dollars.
- 32.16 Les ressources prévues pour les gros travaux d'entretien du Siège se chiffrent à 8 251 300 dollars, ce qui représente une diminution de 833 600 dollars. Elles couvrent les dépenses afférentes aux opérations d'entretien touchant la maintenance générale des installations, le chauffage, la ventilation, la climatisation et à l'entretien des œuvres des bâtiments et des espaces verts, ainsi qu'à d'autres travaux d'entretien urgents à exécuter pour assurer un fonctionnement fiable et efficace des installations, garantir la sécurité et protéger la santé des représentants, du personnel et des visiteurs.

2. Office des Nations Unies à Genève

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 19 195 000 dollars

- 32.17 Les ressources prévues comprennent un montant de 14 096 900 dollars pour les travaux de transformation et d'amélioration des locaux et un montant de 5 098 100 dollars pour les gros travaux d'entretien à l'Office des Nations Unies à Genève, soit 19 195 000 dollars au total, ce qui représente une diminution de 18 087 500 dollars (48,5 %) par rapport au crédit révisé pour l'exercice biennal 2004-2005. Cette diminution s'explique par la non-reconduction de crédits ponctuels de 25 568 600 dollars pour l'exécution de projets, approuvés au cours de l'exercice biennal 2004-2005, tendant à renforcer la sécurité et la sûreté des locaux des Nations Unies à

Genève, que l'Assemblée générale avait approuvés à la section XI de sa résolution 59/276. Elle est compensée en partie par un accroissement net de 7 481 100 dollars lié à : a) une augmentation de 8 017 500 dollars pour la deuxième phase des projets de sécurité approuvés par l'Assemblée générale à la section XI de sa résolution 59/276; b) à un montant non renouvelable de 1 063 600 dollars destiné à améliorer le matériel de l'imprimerie de la Division des services de conférence de l'Office des Nations Unies à Genève; et c) à une diminution de 1 600 000 dollars correspondant à un transfert de ressources au titre de l'infrastructure de réseau de l'Office des Nations Unies à Genève de cette rubrique à la mise à niveau à l'échelle du système du réseau d'entreprise de l'Organisation des Nations Unies (voir plus loin, par. 32.34). En partant d'une étude des besoins les plus pressants concernant le maintien du bon état d'entretien des locaux et la création d'un cadre de travail sûr pour le personnel et les délégations, la priorité a été accordée aux gros travaux d'entretien, en particulier dans le domaine de la plomberie. Il est donc proposé de transférer des ressources de la rubrique Transformation et amélioration des locaux aux gros travaux d'entretien, ce qui se traduit par une augmentation de 703 800 dollars au titre de cette dernière rubrique.

- 32.18 Le montant prévu pour les travaux de transformation et d'amélioration des locaux, qui s'élève à 14 096 900 dollars, se décompose comme suit :
- a) Amélioration des installations et des infrastructures : 2 497 900 dollars;
 - b) Amélioration des installations de conférence et des infrastructures connexes : 3 581 500 dollars;
 - c) Amélioration de la sécurité et de la sûreté des locaux : 8 017 500 dollars.
- 32.19 Un montant de 5 098 100 dollars, soit une augmentation de 703 800 dollars, est demandé au titre des gros travaux d'entretien des locaux de l'Office des Nations Unies à Genève. Ce montant couvre les dépenses afférentes aux opérations d'entretien touchant la maintenance générale des installations, le chauffage, la ventilation, la climatisation et l'entretien des œuvres des bâtiments et des espaces verts, ainsi qu'à d'autres travaux d'entretien urgents à exécuter pour assurer un fonctionnement fiable et efficace des installations, garantir la sécurité et protéger la santé des représentants, du personnel et des visiteurs.

3. Office des Nations Unies à Vienne

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 605 100 dollars

- 32.20 Les ressources demandées pour l'Office des Nations Unies à Vienne, inchangées par rapport à l'exercice précédent, comprennent un montant de 1 828 400 dollars pour les travaux de transformation et d'amélioration des locaux et un montant de 776 700 dollars pour les gros travaux d'entretien, soit 2 605 100 dollars au total. Elles représentent la part des dépenses incombant à l'Office dans le financement de la réfection et de l'entretien des locaux du Centre international de Vienne, qui est géré par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel sur la base d'un accord de partage des coûts conclu entre les organisations ayant leur siège à Vienne et le gouvernement hôte, et couvrent les dépenses afférentes aux travaux suivants : poursuite du remplacement de la moquette à différents étages des bâtiments du Centre après l'achèvement du désamiantage échelonné qui est en cours, réaménagement des bâtiments pour rationaliser l'utilisation de l'espace disponible et l'adapter aux besoins les plus récents, nouveaux travaux de peinture et de nettoyage des sols dans les zones où est installé le matériel technique, les magasins de fournitures et les couloirs, rénovation et réfection des plafonds et projets divers concernant l'entretien des locaux.

4. Office des Nations Unies à Nairobi

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 3 747 900 dollars

- 32.21 Les ressources prévues pour l'Office des Nations Unies à Nairobi comprennent un montant de 2 304 600 dollars pour les travaux de transformation et d'amélioration des locaux et un montant de 1 443 300 dollars pour les gros travaux d'entretien, soit 3 747 900 dollars au total, ce qui représente une diminution globale de 5 614 800 dollars (60 %) par rapport au crédit révisé pour l'exercice biennal 2004-2005. Cette diminution tient à la non-reconduction d'un montant non renouvelable de 5 614 800 dollars, dont 4 414 700 dollars pour le renforcement de la sécurité et de la sûreté des locaux approuvés au titre de l'exercice biennal 2004-2005 par l'Assemblée générale à la section XI de sa résolution 59/276 et un montant de 1 200 100 dollars ouvert par l'Assemblée générale à la section IV de sa résolution 58/272 pour moderniser les installations de conférence de l'Office. Sur le montant total demandé de 3 747 900 dollars, 156 000 dollars concernent les améliorations des installations de sécurité et de sûreté dont l'exécution n'a pu être programmée que pour l'exercice biennal 2006-2007 ou qui était rendue nécessaire par le réaménagement de projets antérieurs. Ces travaux concernent essentiellement la clôture d'enceinte et l'accès des véhicules au complexe de Gigiri.
- 32.22 Le montant prévu pour les travaux de transformation et d'amélioration des locaux, qui s'élève à 2 304 600 dollars, se décompose comme suit :
- a) Amélioration des installations et des infrastructures : 2 148 600 dollars;
 - b) Amélioration de la sécurité et de la sûreté des locaux : 156 000 dollars.
- 32.23 Le montant prévu pour les gros travaux d'entretien (1 443 300 dollars, inchangé) couvre les dépenses afférentes aux opérations d'entretien touchant la maintenance générale des installations, le chauffage, la ventilation, la climatisation et l'entretien des œuvres des bâtiments et des espaces verts, ainsi qu'à d'autres travaux d'entretien urgents à exécuter pour assurer un fonctionnement fiable et efficace des installations, garantir la sécurité et protéger la santé des représentants, du personnel et des visiteurs.

5. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 3 184 200 dollars

- 32.24 Les ressources prévues pour la Commission comprennent un montant de 1 874 200 dollars pour les travaux de transformation et d'amélioration des locaux et un montant de 1 310 000 dollars pour les gros travaux d'entretien, soit au total 3 184 200 dollars, ce qui représente une diminution nette de 811 500 dollars (20,3 %) par rapport au crédit révisé pour l'exercice biennal 2004-2005. Cette diminution tient à la non-reconduction d'un crédit ponctuel de 811 500 dollars que l'Assemblée générale avait approuvé à la section XI de sa résolution 59/276 pour l'exercice biennal 2004-2005 aux fins du renforcement de la sécurité et de la sûreté des locaux des Nations Unies. D'autres améliorations des installations de sécurité et de sûreté sont prévues pour l'exercice biennal 2006-2007. Elles concernent la mise à niveau normale des systèmes de sécurité incendie pour les mettre en conformité aux normes révisées du code incendie. Ces travaux, dont le coût se chiffre à 519 500 dollars, s'inscrivent dans le programme ordinaire de transformation et d'amélioration des locaux visant à moderniser les installations techniques de sécurité devenues obsolètes. En outre, un montant de 565 100 dollars est demandé pour mettre à niveau les systèmes informatiques, dont le réseau local, installer les liaisons téléphoniques du protocole Internet et renforcer l'accès des bureaux sous-régionaux à l'Internet.

- 32.25 Le montant prévu pour les travaux de transformation et d'amélioration des locaux, qui s'élève à 1 874 200 dollars, se décompose comme suit :
- a) Amélioration des installations et des infrastructures : 639 600 dollars;
 - b) Remplacement du matériel d'interprétation simultanée dans les salles de conférence : 150 000 dollars;
 - c) Amélioration de la sécurité et de la sûreté des locaux : 519 500 dollars;
 - d) Amélioration de l'infrastructure, y compris le réseau local, la téléphonie par l'Internet et des éléments de l'intranet : 565 100 dollars.
- 32.26 Un montant de 1 310 000 dollars, soit une diminution de 10 700 dollars, est prévu pour couvrir les dépenses afférentes aux gros travaux d'entretien touchant la maintenance générale des installations, le chauffage, la ventilation, la climatisation et l'entretien des œuvres des bâtiments et des espaces verts, ainsi qu'à d'autres travaux d'entretien urgents à exécuter pour assurer un fonctionnement viable et efficace des installations, garantir la sécurité et protéger la santé des représentants, du personnel et des visiteurs.

6. Commission économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 151 000 dollars

- 32.27 Les ressources prévues pour la Commission comprennent un montant de 1 635 600 dollars pour les travaux de transformation et d'amélioration des locaux et un montant de 515 400 dollars pour les gros travaux d'entretien, soit 2 151 000 dollars au total, ce qui représente une diminution de 852 500 dollars (28,4 %) par rapport au crédit révisé pour l'exercice biennal 2004-2005. Cette diminution tient à la non-reconduction d'un crédit ponctuel de 852 500 dollars que l'Assemblée générale avait approuvé pour l'exercice biennal 2004-2005 à la section XI de sa résolution 59/276 au titre du renforcement de la sécurité et de la sûreté des locaux des Nations Unies. D'autres améliorations aux installations de sécurité et de sûreté, représentant un coût estimatif de 172 500 dollars, sont prévues au cours de l'exercice biennal 2006-2007 pour apporter au contrôle de l'accès aux installations des éléments qui ne sauraient être retardés, et aux fins de la mise à niveau normale des installations existantes. Il s'agit d'améliorations à la clôture d'enceinte et à l'éclairage, de systèmes de sonorisation et de la sécurisation de zones sensibles.
- 32.28 À partir d'un examen des besoins les plus pressants concernant le maintien du bon état d'entretien des locaux et la garantie d'un cadre de travail sûr pour le personnel et les délégations, la priorité a été accordée aux gros travaux d'entretien. Il est donc demandé de transférer des ressources de la rubrique Transformation et amélioration des locaux aux gros travaux d'entretien, d'où une augmentation de 182 000 dollars au titre des gros travaux d'entretien.
- 32.29 Le montant prévu pour les travaux de transformation et d'amélioration des locaux (1 635 600 dollars) se décompose comme suit :
- a) Amélioration des installations et des infrastructures : 1 303 100 dollars;
 - b) Remplacement du matériel d'interprétation simultanée dans les salles de conférence : 85 000 dollars;
 - c) Amélioration de la sécurité et de la sûreté des locaux : 172 500 dollars;
 - d) Amélioration de l'infrastructure, y compris l'installation de câbles à fibres optiques et la mise à niveau du matériel de télécommunications par satellite : 75 000 dollars.

- 32.30 Un montant de 515 400 dollars, soit une augmentation de 182 000 dollars, est prévu pour couvrir les dépenses afférentes aux gros travaux d'entretien touchant la maintenance générale des installations, le chauffage, la ventilation, la climatisation et l'entretien des œuvres des bâtiments et des espaces verts, ainsi qu'à d'autres travaux d'entretien urgents à exécuter pour assurer un fonctionnement fiable et efficace des installations, garantir la sécurité et protéger la santé des représentants, du personnel et des visiteurs.

7. Commission économique pour l'Afrique

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 3 192 200 dollars

- 32.31 Les ressources prévues pour la Commission comprendraient un montant de 2 097 200 dollars pour les travaux de transformation et d'amélioration des locaux et un montant de 1 095 000 dollars pour les gros travaux d'entretien, soit 3 192 200 dollars au total, ce qui représente une diminution de 2 241 000 dollars (41,2 %) par rapport au crédit révisé pour l'exercice biennal 2004-2005. Cette diminution tient à la non-reconduction d'un crédit ponctuel de 2 241 000 dollars que l'Assemblée générale avait approuvé à la section XI de sa résolution 59/276 pour l'exercice biennal 2004-2005 aux fins du renforcement de la sécurité et de la sûreté des locaux des Nations Unies. À partir d'un examen des besoins les plus pressants concernant le maintien du bon état d'entretien des locaux et la garantie d'un cadre de travail sûr pour le personnel et les délégations, la priorité a été accordée à l'exécution de gros travaux d'entretien. Pour faire face à l'accroissement des travaux d'entretien requis, en particulier dans le domaine des installations électriques, il est proposé de transférer des ressources de la rubrique Transformation et amélioration des locaux aux gros travaux d'entretien, d'où une augmentation de 545 000 dollars à ce dernier titre.
- 32.32 Le montant prévu pour les travaux de transformation et d'amélioration des locaux, qui s'élève à 2 097 200 dollars, se décompose comme suit :
- a) Amélioration des installations et des infrastructures : 1 200 000 dollars;
 - b) Amélioration des installations et des infrastructures de conférence : 607 200 dollars;
 - c) Amélioration de la sécurité et de la sûreté des locaux, y compris la mise à niveau normale des installations de sécurité incendie : 95 000 dollars;
 - d) Amélioration de l'infrastructure, y compris l'extension du central téléphonique : 195 000 dollars.
- 32.33 Un montant de 1 095 000 dollars, soit une augmentation de 545 000 dollars, est prévu pour couvrir les dépenses afférentes aux gros travaux d'entretien touchant la maintenance générale des installations, le chauffage, la ventilation, la climatisation et l'entretien des espaces verts et des œuvres des bâtiments, ainsi qu'à d'autres travaux d'entretien urgents à exécuter pour assurer un fonctionnement fiable et efficace des installations, garantir la sécurité et protéger la santé des représentants, du personnel et des visiteurs.

C. Réseau d'entreprise de l'Organisation des Nations Unies

- 32.34 L'infrastructure de réseau des bureaux régionaux et commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies, qui permet en partie une liaison directe entre tous les lieux d'affectation et le Siège de l'Organisation des Nations Unies, devra faire l'objet d'une importante mise à niveau au cours de l'exercice biennal 2006-2007 pour permettre la visioconférence, la téléphonie par l'Internet, la continuité des activités et la connectivité en temps réel aux applications propres à l'ONU telles que

le système intégré de gestion, Galaxy et les futurs systèmes liés à l'échange d'informations en matière de sécurité. Pour que ces applications soient pleinement opérationnelles, il est indispensable d'accroître la capacité du réseau d'entreprise de l'ONU et de normaliser le système de réseaux pour tous les lieux d'affectation de façon qu'ils puissent s'interconnecter aisément et échanger un volume de plus en plus élevé de données et d'informations vocales. Cette mise à niveau des infrastructures est actuellement en cours au Siège au moyen de crédits ouverts pour l'exercice biennal 2004-2005. Les crédits demandés pour normaliser et mettre à niveau l'infrastructure du réseau d'entreprise de l'Organisation dans les autres grands lieux d'affectation, à hauteur de 7 724 900 dollars, couvriraient l'acquisition et l'installation de commutateurs de réseau et de matériel et câblage connexes. Les montants prévus pour les lieux d'affectation hors Siège diffèrent d'un endroit à l'autre, en fonction du degré de modernisation et de la capacité des infrastructures locales. Il est prévu que le Bureau des services centraux d'appui du Siège centralisera l'acquisition du matériel et des services requis pour ce projet au moyen d'un contrat-cadre. Les ressources nécessaires, évaluées pour chaque lieu d'affectation en fonction du volume de ses opérations et des technologies de l'information déjà en place, se décomposent comme suit :

- a) Office des Nations Unies à Genève : 1 600 000 dollars.
- b) Office des Nations Unies à Vienne : 1 211 000 dollars;
- c) Office des Nations Unies à Nairobi : 700 000 dollars;
- d) CEA : 1 340 900 dollars;
- e) CESAP : 1 710 000 dollars;
- f) CEPALC : 377 000 dollars;
- g) Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale : 786 000 dollars.